

BULLETIN D'INFORMATION – DECEMBRE 2017



EDITORIAL

Le conseil syndical de notre Association, que je préside depuis août 2012 et pour lequel vous avez bien voulu renouveler année après année votre confiance, est toujours motivé pour mettre en œuvre les actions nécessaires au maintien de notre autonomie et assurer l'entretien et l'évolution de notre patrimoine.

Les membres du conseil syndical sont présents pour vous offrir une écoute attentive et une gestion responsable.

Les permanences hebdomadaires que nous assurons tout au long de l'année sont des lieux privilégiés de rencontre, en particulier pour les nouveaux co-lots qui peuvent ainsi, en venant nous voir, partager notre engagement mais aussi nous aider à promouvoir notre cadre de vie et assurer la pérennité de notre Association.

Nous souhaitons, pour 2018, année du renouvellement des membres du conseil syndical, pouvoir compter sur tous, sur votre engagement personnel afin de participer à notre action. Nous vous invitons pour ce faire, à nous contacter.

Les membres du Conseil et moi-même vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et nous formons pour vous et votre famille, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2018.

Bernard DUMOUX

ELECTIONS

Les élections concernant le renouvellement des membres du Conseil Syndical auront lieu lors de l'assemblée Générale début août 2018.

Bien entendu, votre présence est indispensable pour le bon fonctionnement de notre Association.

A défaut, n'oubliez pas de confier votre pouvoir au représentant de votre choix.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions.



Nous avons travaillé sur le contenu des cahiers des charges originaux afin de les remettre en conformité avec les modifications récentes concernant les règles d'urbanisme et les modalités de la loi ALUR. Le projet est entre les mains de notre avocat afin de le rendre « juridiquement conforme » et ensuite de pouvoir le faire approuver puis enregistrer.

Sur les dossiers en justice :

- Résidence de la Plage : la cour administrative de Marseille a décidé de renvoyer le jugement devant le T.A. de Toulon,
- le dossier de permis de construire pour « Julia Maria », toujours en instruction au Tribunal Administratif de Toulon,

• Le dossier MAIF / ERDF pour malfaçons reporté au 28 janvier 2018.

Ces trois dossiers nécessitent un suivi régulier d'écriture des mémoires en défense.

En ce qui concerne les résolutions pour l'occupation des trottoirs par les commerçants, les modalités, négociations et courriers sont en phase d'élaboration.

Enfin, le budget primitif 2018 a été élaboré en fonction des actions identifiées.

Les recettes évoluent d'environ 1% par rapport à 2017 et les dépenses se répartissent suivant le document joint au recto de cette feuille. Le montant pour 2018 : 209 953 €.

Comme chaque année, les documents ainsi que le cahier d'observations sont déposés en mairie jusqu'au 30 décembre 2017 pour consultation. Ceux ci restent par ailleurs consultables au siège de l'ASA, aux heures de permanence.

RECENSEMENT

En 2018, la Ville de Cavalaire-sur-Mer est concernée par le recensement. Un agent recenseur se rendra dans les domiciles entre le 18 janvier et le 17 février 2018.

Il doit obligatoirement vous présenter la carte officielle signée par le maire.

<http://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil>



Il est rappelé, notamment aux nouveaux propriétaires, que conformément à notre règlement intérieur, les dossiers de demande de permis de construire et d'autorisation de travaux doivent être déposés au bureau du Parc pour consultation avant transmission aux services de l'urbanisme de la mairie.

RESPECT DES REGLES, URBANISME ET CAHIERS DES CHARGES ET....

Nous sommes obligés de rappeler à tous que nous appartenons à l'ASA du Parc de Cavalaire avec ce que cela comporte de contraintes. En effet, très souvent nous devons faire le rappel des règles afin de protéger notre cadre de vie. Ces comportements individuels nous obligent à « anticiper » les situations irrégulières pour réduire au maximum leur impact.

Nous formulons le souhait que chacun prenne conscience de cet état de fait et donc :

- Soumettre les permis de construire à l'ASA,
- Faire toutes les déclarations utiles en cas de travaux : clôtures, piscines, extension...
- Entretenir ses arbres de hautes futaies,
- Débroussailler son terrain,
- Ne pas laisser les poubelles sur la voie publique
-

A.S.A PARC DE CAVALAIRE
54 avenue des Grillons – 83240 CAVALAIRE/MER

BULLETIN D'INFORMATION – DECEMBRE 2017